



OSISKO DÉPOSE LA CIRCULAIRE RELATIVE À SON ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE VISANT À APPROUVER L'ACQUISITION DU PORTEFEUILLE DE REDEVANCES DE ORION MINE FINANCE

Montréal, Québec, 30 juin 2017 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX et NYSE : OR) (« Osisko » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a déposé une circulaire d'information de la direction (la « circulaire ») et les documents relatifs aux procurations auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis en vue de son assemblée extraordinaire des actionnaires (l' « assemblée »).

CONTEXTE

Le 5 juin 2017, Osisko a annoncé qu'elle a conclu un accord définitif avec Orion Mine Finance Group (« Orion ») afin d'acquérir un portefeuille d'actifs de métaux précieux de grande qualité comptant 74 redevances, flux de métaux et ententes d'écoulement de métaux précieux pour une contrepartie totale de 1,125 milliard \$ CAD, créant une société de redevances et de flux de métaux de calibre mondial, axée sur l'or et sur la croissance (la « transaction »).

La combinaison des portefeuilles d'Osisko et d'Orion permettra à Osisko de détenir un total de 131 redevances, flux de métaux et ententes d'écoulement de métaux précieux, incluant 16 actifs générant des revenus. Les actifs clés de la Société demeurent la redevance de 5 % en rendement net de fonderie (« NSR ») sur la mine de calibre mondial et à longue durée de vie Canadian Malartic (la plus importante mine d'or canadienne quant à la production) et la redevance de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la mine aurifère de calibre mondial Éléonore. Grâce à la transaction, la Société va acquérir un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine Renard et un flux aurifère et argentifère de 4 % sur la mine Brucejack, de nouvelles mines de grande qualité situées au Canada, en plus d'un flux argentifère de 100 % issu de l'importante mine de cuivre Mantos Blancos, située au Chili. Certains actifs du portefeuille d'Orion sont assujettis à certains droits de rachat et de réduction.

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko, a commenté : « Nous sommes très heureux de déposer notre circulaire d'information de la direction en lien avec l'acquisition du portefeuille de redevances d'Orion par Osisko. L'équipe du conseil d'administration et de la direction invite tous les actionnaires à voter EN FAVEUR de cette transaction transformationnelle. »

Les actionnaires inscrits en date du 19 juin 2017, date de clôture des registres en vue de l'assemblée, recevront un avis de convocation et auront le droit de voter à l'assemblée. La circulaire, qui fournit d'importantes informations relatives à la transaction ainsi que de l'information sur Osisko et Orion, est actuellement envoyée aux actionnaires d'Osisko.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE D'OSISKO

L'assemblée extraordinaire des actionnaires d'Osisko sera tenue à **9h00** (heure de Montréal) le **lundi, 31 juillet 2017** aux bureaux de Lavery, de Billy, L.L.P. situés au 1, Place Ville Marie, Bureau 4000, Montréal, Québec, Canada, H3B 4M4.

Votre vote est important peu importe le nombre d'actions que vous détenez. Osisko encourage les actionnaires à lire en détail la documentation relative à l'assemblée. Une copie électronique de la circulaire est disponible sur le site web d'Osisko au www.osiskogr.com. Elle est également disponible sous les profils de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR au www.sedar.com et EDGAR au www.sec.gov.

VOTRE VOTE EST IMPORTANT. VOTEZ AUJOURD'HUI.

Le conseil d'administration et la direction d'Osisko recommandent UNANIMEMENT aux actionnaires de voter EN FAVEUR de la transaction.

COMMENT VOTER

En raison des délais, les actionnaires sont priés de voter aujourd'hui sur Internet, par téléphone ou par télécopieur.

Actionnaires inscrits d'Osisko

Les actionnaires inscrits peuvent voter par les moyens suivants :

- **Internet** : www.cstvotemyproxy.com
- **Téléphone** : 1-888-489-7352 (sans frais en Amérique du Nord)
- **Télécopieur** : 1-866-781-3111 (sans frais en Amérique du Nord) ou 416-368-2502 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
- **Poste** : 2001, Boul. Robert-Bourassa, Bureau 1600, Montréal, Québec, H3A 2A6, ou par courrier au 2001, Boul. Robert-Bourassa, Bureau 1600, Montréal, Québec, H3A 2A6
- **En assistant à l'assemblée en personne** : 1, Place Ville Marie, Bureau 4000, Montréal, Québec

Actionnaires non-inscrits d'Osisko

Les actionnaires qui détiennent des actions d'Osisko via une banque ou autres intermédiaires obtiendront des instructions de vote différentes. Dans la plupart des cas, les actionnaires non-inscrits recevront un formulaire d'instruction de vote avec la documentation relative à l'assemblée. Les actionnaires non-inscrits sont priés de suivre attentivement les instructions s'y trouvant afin de soumettre leur vote.

QUESTIONS DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires d'Osisko qui ont des questions reliées à la transaction, ou qui ont besoin d'assistance pour voter, peuvent contacter Laurel Hill Advisory Group, l'agent de sollicitation de procurations de la Société, par téléphone ou par courriel, tel qu'indiqué ci-dessous.

Laurel Hill Advisory Group

Par téléphone (sans frais en Amérique du Nord) au : 1-877-452-7184

Par téléphone (à frais virés à l'extérieur de l'Amérique du Nord) au : +1-416-304-0211

Par courriel au : assistance@laurelhill.com

À propos d'Osisko

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques ayant débuté ses activités en juin 2014. Avant la transaction annoncée le 5 juin 2017, la Société détenait plus de 50 redevances et un flux de métaux, incluant une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic (Canada), une redevance de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la mine Éléonore (Canada) et un flux argentifère sur la mine Gibraltar (Canada). La Société maintient une solide position financière avec des liquidités de 423,6 millions de dollars en date du 31 mars 2017 et a distribué 35,1 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires au cours des dix derniers trimestres. Osisko détient également un portefeuille de participations dans des sociétés publiques, incluant des participations de 15,4 % dans Minière Osisko inc., 13,3 % dans Ressources Falco et 33,4 % dans Barkerville Gold Mines Ltd.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 2S2. Pour plus d'information, visitez le www.osiskogr.com.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko :

Joseph de la Plante
Vice-président, développement corporatif
Tél. (514) 940-0670
idelaplante@osiskogr.com

Vincent Metcalfe
Vice-président, relations aux investisseurs
Tél. (514) 940-0670
vmetcalfe@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières. Tous les énoncés dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des développements ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant les bénéfices générés par la transaction proposée, le cas échéant, la capacité d'Osisko de compléter la transaction proposée dans les délais prévus, la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les estimations des revenus futurs, les exigences de capital supplémentaire, l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales, les estimations de production, les onces d'équivalent en or, les coûts de production et des revenus, la demande future et les prix des métaux, les perspectives et occasions d'affaires sont des énoncés prospectifs, selon certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations et hypothèses seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant, mais sans s'y limiter, la clôture de la transaction et du placement privé y étant associé, la performance des actifs d'Osisko, la réalisation des bénéfices anticipés résultant des investissements d'Osisko et de la transaction, incluant la valeur actualisée nette future et les flux de trésorerie, et l'estimation des onces d'équivalent en or à acquérir en lien avec la transaction. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs et ne garantissent pas les résultats futurs, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : l'acceptation de la transaction par les actionnaires d'Osisko; la clôture du placement privé y étant relié; la capacité des parties de recevoir, dans les délais prévus, les approbations nécessaires des autorités réglementaires et des tiers; la capacité des parties à satisfaire, dans les délais prévus, les conditions de clôture de la transaction; la capacité d'Osisko à réaliser les bénéfices anticipés de la transaction; la fluctuation des prix des commodités qui sous-tendent les redevances détenues par Osisko (or et argent); les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires dans les gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes d'octroi des permis et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou autres droits ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou autres droits; l'influence des évolutions macroéconomiques; les opportunités d'affaires qui deviennent disponibles, ou sont poursuivies par Osisko; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou autres droits; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou autres droits; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, flux de métaux ou autres droits; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur

l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance, flux de métaux ou autres droits, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques inhabituelles ou imprévues et métallurgiques, des affaissements ou des effondrements de terrains, les inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés.

Les énoncés prospectifs figurant dans ce communiqué de presse sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant, mais sans s'y limiter : l'exploitation continue des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, flux de métaux ou autres droits par les propriétaires ou les opérateurs de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de la divulgation faite par les propriétaires ou les opérateurs de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des commodités qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; aucun changement défavorable à l'égard d'une propriété dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou autres droits; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient entraîner que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs émis dans le présent communiqué, se reporter à la section intitulée « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes, et disponibles en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR, au www.sedar.com et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes de la Société au moment de l'émission du présent communiqué et est sujette à changement après cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.